

Zeitschrift: Eclogae Geologicae Helvetiae
Herausgeber: Schweizerische Geologische Gesellschaft
Band: 90 (1997)
Heft: 3

Artikel: La représentation des risques par les habitants : perception différenciée et adaptations psychologiques
Autor: Schoeneich, Philippe / Busset-Henchoz, Mary-Claude / Bridel, Laurent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-168178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La représentation des risques par les habitants: Perception différenciée et adaptations psychologiques

PHILIPPE SCHOENEICH¹, MARY-CLAUDE BUSSET-HENCHOZ¹, LAURENT BRIDEL², SYLVIE DULEX PUTALLAZ²,
ANNE HEROLD-REVAZ² & ROLAND LEDERGERBER²

Key-words: Avalanches, glissements, perception, représentations, attitude

RESUME

La notion de risque est subjective et sa représentation varie très fortement d'un individu à l'autre, mais aussi selon le type de danger. Dans l'article on analyse certains facteurs influençant les représentations individuelles et les attitudes des personnes exposées aux dangers naturels. Les attitudes de minimisation du risque s'expliquent bien par les efforts de réduction de la dissonance cognitive, qui procurent un certain confort psychologique aux personnes exposées. Les représentations sociales et les attitudes collectives se construisent en plusieurs étapes, influencées par des facteurs culturels et sociaux. Ces facteurs humains ont des incidences importantes au niveau de la gestion des risques, notamment par le fait qu'ils induisent des décalages entre les représentations des populations et les seuils d'acceptabilité normalisés fixés dans les procédures administratives.

ABSTRACT

Risk is a subjective notion and its perception shows a great variability from one person to another, but also depending on the type of hazard to be considered. Various factors influencing individual perception and attitudes of persons exposed to natural hazards are analysed. Risk minimisation attitudes are well explained by the efforts for reducing the cognitive dissonance, providing a certain psychological welfare to persons at risk. Social representations and collective attitudes are built in several phases, and are influenced by cultural and social factors. These human factors have important consequences on the risk management, by inducing lags between the perception of the population and the acceptability thresholds fixed for administrative procedures.

Introduction

Comment les habitants concernés se représentent-ils les différents types de risques naturels ? Qu'en connaissent-ils ? Quelle est leur attitude face au danger ? Autant de questions importantes pour comprendre le comportement des gens. Ces questions ont été examinées par deux projets parallèles étudiant l'un l'attitude des habitants face aux différents types de dangers naturels dans la vallée des Ormonts (VD), l'autre l'attitude face au danger d'avalanches dans neuf communes des Préalpes vaudoises (Ormont-Dessus, Ormont-Dessous et Leysin), du Valais (Salvan et Evolène) et des Grisons (Disentis, Samedan, Bever et Zuoz). Ces projets ont été réalisés dans le cadre du Programme national de recherche 31 «Changements climatiques et catastrophes naturelles», volet «Société» (Schoeneich & Busset à paraître, Herold et al. à paraître, Ledergerber et al. à paraître).

Méthode

La recherche est basée sur la démarche classique de Burton, Kates & White (1978): une étude scientifique et historique des dangers est menée préalablement à l'étude des représentations, et sert de référentiel pour l'interprétation de ces dernières. L'étude scientifique des dangers fournit une base rigoureuse à laquelle les connaissances et les représentations des habitants peuvent être comparées. L'étude historique permet de connaître le type et l'intensité des événements dont la population concernée peut avoir une expérience directe, respectivement une connaissance indirecte par les générations précédentes.

L'étude des représentations se fonde essentiellement sur des entretiens semi-dirigés avec des habitants exposés à des dangers naturels à des degrés divers, ainsi que sur l'établissement de cartes mentales.

¹ Institut de Géographie, BFSH 2, CH-1015 Lausanne

² Institut de Recherches Interdisciplinaires, BFSH 2, CH-1015 Lausanne

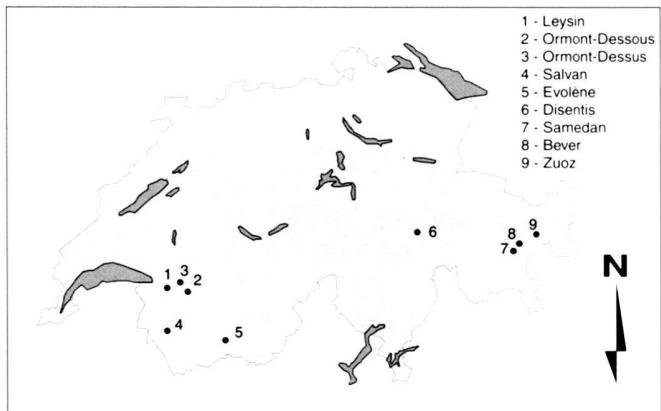


Fig. 1. Situation des neuf communes étudiées.

Perceptions et attitudes: l'aspect individuel

Le résultat montre que les divers types de dangers sont très diversement perçus:

- les phénomènes diffus, mal délimités et durables, comme les tempêtes de foehn, inspirent plus de crainte que des dangers mieux délimités, comme les inondations, les glissements ou même les avalanches;
- certaines personnes acceptent le risque d'inondation mais refusent tout risque d'avalanches ou de glissement, et inversement;
- les craintes sont souvent inversement proportionnelles à l'exposition au danger, ce qui traduit soit les préférences exprimées au point précédent, soit une accoutumance au danger.

Si certaines différences s'expliquent par des critères rationnels tels que les caractéristiques propres à certains phénomènes (le caractère diffus et imprévisible du foehn) et par les possibilités d'apprentissage du comportement (par rapport aux avalanches par exemple), d'autres montrent le caractère hautement subjectif de la notion de risque: c'est le cas des préférences individuelles, plus ou moins liées à l'expérience et aux connaissances, différentes selon le type de danger, et de certaines «phobies» qui sont souvent liées à des expériences de jeunesse. Nous prenons ici la notion de risque comme étant la résultante du danger comparé à la vulnérabilité d'un lieu ou d'une situation: un grand danger dans un lieu sans valeur ou importance ne représente qu'un petit risque.

A cette diversité des perceptions répondent des possibilités de réactions différenciées selon le type de risque et son imminence. Les différences concernent parfois le comportement général d'un individu, mais, le plus souvent, les attitudes d'une même personne peuvent varier fortement selon le type de risque ou le type de situation. Il n'est donc pas possible de ranger, une fois pour toutes, un individu dans une catégorie déterminée.

D'une façon générale, les personnes exposées montrent une acceptation très élevée du risque. On est étonné du très haut degré d'adaptation de la population rurale indigène, et il n'est pas exagéré de parler d'une véritable adaptation culturelle. Dans les zones d'avalanches d'Ormont-Dessus, celle-ci passe par toute une organisation du territoire et surtout par des stratégies d'occupation saisonnière, d'observation de la situation et d'évitement en cas de danger, liées à une riche tradition écrite et orale qui tient lieu de véritable cadastre traditionnel des risques (Busset & Schoeneich 1996). Vues de l'extérieur, ces populations sont souvent taxées de téméraires, voire d'inconscientes: pourtant, plusieurs de ces personnes nous ont affirmé préférer les avalanches au risque d'inondation ou de glissement de terrain. C'est ainsi qu'à la question: «*si on vous proposait un terrain ailleurs, par exemple au bord du torrent, déménageriez-vous?*», un couple de paysans habitant au pied d'une trajectoire d'avalanches et dont la maison, protégée par un fort, est régulièrement atteinte par l'avalanche, répond: «*non, on se sent plus en sécurité ici. On sait quand c'est dangereux. Il suffit alors de ne pas sortir.*»

A l'inverse, les habitants des glissements de terrain n'habiteraient pour rien au monde en zone d'avalanches, mais montrent de leur côté une très forte adaptation à leur situation. C'est ainsi que sur le glissement de la Frasse, où des mouvements de l'ordre de 10–20 cm/an provoquent des déformations sensibles aux bâtiments, le glissement n'est pas considéré comme un risque, mais comme un inconvénient: «*c'est mal plat, c'est nulle part d'équerre ... il faut régulièrement raboter les portes et les fenêtres ... ça donne du travail ... si on n'entretient pas régulièrement les bâtiments, ils se dégradent irrémédiablement.*» A moyen terme, il faut parfois remettre d'aplomb un bâtiment, ce que l'architecture traditionnelle en bois permet de faire à l'aide de vérins. On trouve à la Frasse une fierté certaine à maintenir les bâtiments contre mouvements et marées. A propos d'études du même genre effectuées notamment sur le glissement d'Hérémence en Valais, Roulin (comm. pers.) a trouvé les mêmes attitudes, et en relève un côté ludique. Il parle d'une véritable culture de la mobilité.

Ces attitudes semblent très peu influencées par les facteurs extérieurs. Ainsi, il est intéressant de constater que le glissement du Falli-Hölli (canton de Fribourg), largement répercuté par les médias, semble n'avoir eu aucun impact sur les habitants de zones instables (les entretiens y ont été réalisés dans les mois suivants). Les seules personnes à avoir avoué une peur des glissements consécutive aux images télévisées du Falli-Hölli habitent en ville et louent un chalet en terrain plat !

La dissonance cognitive comme facteur explicatif

Ces attitudes à première vue paradoxales s'expliquent très bien par la théorie de la dissonance cognitive (Festinger 1962): la dissonance cognitive existe lorsque le comportement ou la situation vécue par un individu est en contradiction avec ses connaissances ou ses convictions. On parle de dissonance cognitive dans la mesure où la dissonance n'existe que par rap-

port à des comportements conscients et des situations connues. L'exemple classique est celui du fumeur qui sait que fumer est mauvais pour sa santé.

Celui qui vit dans une zone qu'il sait être exposée à un danger naturel est donc en situation de dissonance cognitive. Or l'individu cherche normalement à réduire cette dissonance. Pour ce faire, il peut agir soit sur l'un des termes de la dissonance, son comportement ou la représentation du risque couru, soit sur la dissonance elle-même. Il peut ainsi:

- minimiser le risque couru par exemple:

- en le relativisant par rapport à des catastrophes survenues ailleurs ou par rapport aux problèmes rencontrés quotidiennement;
- en lui conférant un caractère exceptionnel (une façon de dire que la probabilité d'être touché est très faible);
- en lui posant des limites, vraies ou supposées.

- chercher à justifier son comportement, par exemple:

- en invoquant les contraintes de propriété ou d'exploitation agricole, et en se libérant ainsi de la responsabilité de sa situation;
- en invoquant des préférences de site, et en justifiant ainsi son choix de localisation par une pesée des arguments;
- en invoquant la confiance dans les experts ou les promoteurs, et en se déchargeant ainsi sur eux de sa responsabilité.

- minimiser la dissonance, par exemple:

- par la connaissance du danger et donc la possibilité de l'éviter: le sentiment de maîtriser l'exposition au risque par son comportement est un facteur essentiel;
- par le fatalisme, ou au contraire la bravade;
- par l'humour et la dérision.

Les attitudes caractéristiques rencontrées au cours des entretiens sont illustrées dans les fig. 2 et 3. Dans le cas de l'exposition aux avalanches, le risque est élevé et donc la dissonance forte, alors que dans le cas des glissements de terrain, le risque est modéré et la dissonance faible. Cette différence dans l'intensité de la dissonance induit des attitudes également différentes:

- l'humour et la dérision par exemple, ne se rencontrent que par rapport aux glissements de terrain. En zone d'avalanches, on trouve plutôt des attitudes de fatalisme et parfois de bravade;
- les contraintes foncières ou agricoles sont plus souvent citées par rapport aux avalanches;
- l'exceptionnalité et le besoin de poser des limites sont plus souvent invoqués pour les avalanches: c'est ainsi que la plupart des habitants de versants avalancheux (par ex. à Ormont-Dessus ou Evolène) fixent des limites précises aux

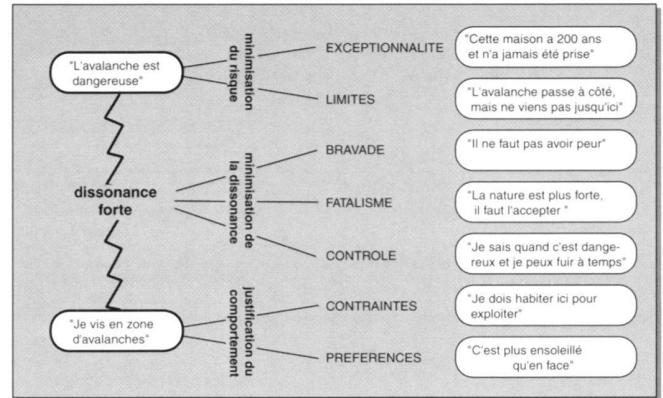


Fig. 2. Différentes façons de réduire la dissonance cognitive. L'exemple des avalanches du versant Chaussy-Para.

trajectoires d'avalanches, bien que les avalanches poudreuses aient un comportement variable et largement imprévisible. Il ne s'agit pas seulement d'une question de connaissance des événements, mais bien d'un besoin de définir des zones sûres. Au glissement de la Frasse, les limites sont citées aussi, mais à la grande différence qu'elles y sont réelles.

La comparaison de deux zones de glissement dans la vallée des Ormonts montre par ailleurs que les attitudes peuvent différer selon les modalités de l'occupation (fig. 3):

- sur le glissement des Diablerets, où l'occupation est récente et résulte, chez les personnes interrogées, d'un choix en connaissance de cause, on constate que la justification du comportement tient une place importante: une façon de se convaincre que le choix est bon, malgré le risque de glissement;
- sur le glissement de la Frasse, où l'occupation est ancienne et résulte pour la plupart des personnes interrogées d'un héritage, on trouve plutôt des attitudes de minimisation du risque ou de la dissonance: on en rit, on insiste sur le comportement d'adaptation ou sur la connaissance intime du glissement;
- sur le glissement des Diablerets, où la construction est liée à la production d'un rapport géotechnique, la confiance dans les experts est grande, alors qu'à la Frasse, où le glissement continue de bouger malgré les études et les tentatives de stabilisation réalisées, on rencontre plutôt une condescendance amusée à leur égard (qui n'empêche pas l'intérêt pour leurs résultats).

Une autre conséquence de la dissonance cognitive est l'attitude de par rapport à l'information. Selon la théorie, l'individu cherchera à éviter les informations tendant à augmenter la dissonance, et à rechercher les informations en accord avec les

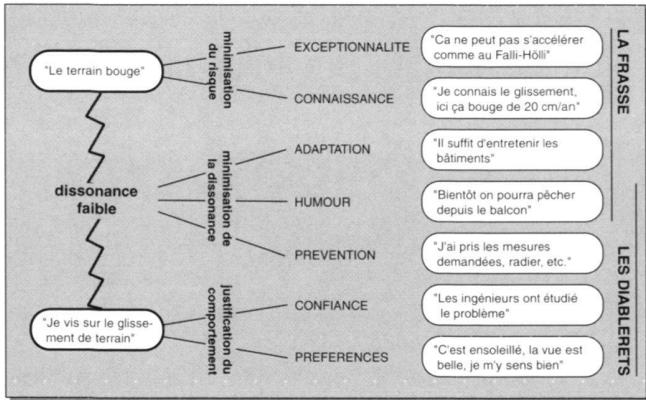


Fig. 3. Différentes façons de réduire la dissonance cognitive. L'exemple des glissements de terrain.

attitudes de minimisation qu'il a adoptées. C'est ainsi qu'on pourrait expliquer que souvent les gens les plus exposés ne consultent pas les cartes de danger, et qu'inversement ces mêmes personnes affichent une confiance plus grande dans la tradition, qui est en accord avec leur attitude. Dans le même ordre d'idée, on peut se demander dans quelle mesure les préférences affichées sont réellement préalables au choix de localisation, où si elles ne résultent pas aussi, au moins en partie, de l'adaptation psychologique à la situation. Le relatif confort psychologique obtenu par ces différentes attitudes pourrait probablement expliquer aussi certaines résistances au changement.

Dans cette première partie, nous avons abordé les représentations et les attitudes individuelles. Ces attitudes, qui, vues de l'extérieur, peuvent être perçues comme de l'inconscience ou une négation du danger, voire une attitude «d'autruche», traduisent en fait une adaptation psychologique nécessaire à qui veut ou doit vivre dans une zone exposée aux dangers naturels.

Acteurs et collectivité

Lorsque l'on se place du point de vue de l'ensemble de la population et à une échelle temporelle plus longue, on passe à la phase de gestion collective du risque et on doit faire intervenir encore d'autres éléments d'interprétation.

Le premier est la mémoire collective qui implique l'existence d'une communauté et une expérience partagée. Si ces deux conditions sont habituellement remplies dans les communes alpines suisses jusqu'il y a cinquante ans, avec des références admises par la grande majorité des habitants, ce n'est plus toujours le cas aujourd'hui. Si les indigènes âgés et la population rurale sont très au fait des risques, les plus jeunes, les nouveaux venus et les touristes le sont nettement moins. On peut également constater qu'un risque peut effacer un autre de la mémoire collective. Ce fut par exemple le cas à Samedan (Gri-

sions) où les plans élaborés pour se protéger des avalanches à la suite de l'hiver catastrophique 1950-51 ont été en quelque sorte oubliés après de sérieuses inondations survenues quelques années plus tard.

On doit aussi prendre en considération la multiplicité des groupes concernés, dont quelques-uns sont des acteurs plus présents que d'autres en matière de gestion des risques. Outre les autorités communales, il faut citer les entreprises de transport et celles de tourisme. La comparaison des neuf communes suisses étudiées par rapport au risque d'avalanches montre que l'acceptabilité sociale du risque est très variable d'une commune à l'autre, malgré des phénomènes d'intensité semblable, mais qu'elle montre une grande stabilité dans le temps pour une commune donnée: cela démontre que les facteurs sociaux et culturels jouent un rôle plus important que les événements vécus. C'est ainsi que certaines collectivités ont toujours réagi rapidement à chaque événement par des mesures préventives, alors que d'autres montrent une grande inertie. Si le risque couru par le centre névralgique de la commune, noyau villageois ou installations touristiques, joue souvent un rôle déterminant, la représentation collective du risque ou le degré de cohésion sociale et politique au sein de la commune peuvent amplifier ou au contraire bloquer la mobilisation des acteurs et la prise de décision.

Notons qu'il y a longtemps que la gestion du risque d'avalanche n'est plus le seul problème de la collectivité locale. C'est devenu, depuis près de cent ans, un problème pris en mains par la Confédération et les cantons. La protection contre les avalanches a, de longue date, préoccupé les entreprises de transport et les services des routes, ainsi que les hôteliers ou l'armée, mais ce sont les forestiers qui ont reçu, les premiers, la responsabilité officielle de s'occuper de ce risque. Partout, ce sont donc à travers les procédures et les actions des services forestiers que les mesures constructives se sont développées. Beaucoup plus tard (années septante), la politique de l'aménagement du territoire a renforcé la volonté des autorités d'instituer un zonage strict en fonction des degrés de sécurité. Mais le forestier reste l'un des acteurs clés de la prévention des avalanches, bien que par les nouvelles dispositions fédérales et cantonales, les démarches soient de plus en plus complexes et parfois conflictuelles.

Cette forte intervention de l'Etat a permis aux acteurs locaux de prendre conscience de certains aspects économiques importants liés à la gestion des risques, tel le calcul des coûts et bénéfices par exemple. Cette prise de conscience a engendré des attitudes différentes, comme des réticences à trop ponctionner la caisse communale ou, au contraire, le désir de donner du travail aux entreprises du lieu, ou encore la prise de conscience des effets de ces risques sur la rente foncière. Pour la commune, la sécurité assurée par les deniers publics doit être un bien collectif et égalitaire, et ne devrait pas avantager une partie de la population ou en désavantager une autre.

L'attitude collective se construit par un processus qu'on peut résumer en cinq étapes, chacune d'elles étant influencée par des facteurs propres (fig. 4):

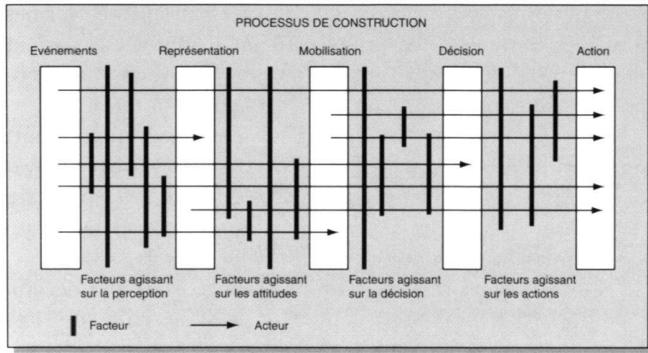


Fig. 4. Le processus de construction de l'attitude collective en matière de prévention contre les avalanches. L'événement fait d'abord l'objet d'une représentation, avant de susciter éventuellement une mobilisation, une décision et enfin l'action. A chaque étape interviennent des facteurs culturels, sociaux, politiques ou économiques, qui déterminent l'action ou la passivité des différents acteurs.

- l'événement: c'est l'expérience, passée ou présente, qui peut aussi raviver la mémoire, et qui peut être vécue de façon traumatisante ou non. Plus que l'intensité ou la fréquence du phénomène, ce sont ses effets qui sont déterminants, en particulier l'existence ou non de victimes;
- la représentation du risque: la reconnaissance du phénomène observé comme un danger et sa représentation comme un risque pour soi ou ses proches est un processus qui se construit après l'expérience et dans lequel interviennent des facteurs culturels et psychologiques, tels que ceux exposés plus haut;
- la mobilisation: le passage du constat à l'action, individuelle d'abord, puis collective. Elle suppose que le risque représenté dépasse un niveau considéré comme acceptable et que des acteurs influents prennent l'initiative des démarches;
- la décision: elle implique qu'un certain consensus politique et social ait déjà été atteint, autant sur le plan de la représentation du risque que sur la nécessité d'agir. Ici interviennent des facteurs culturels et socio-politiques;
- la mise en oeuvre: elle se déroule normalement sans problèmes, mais peut être remise en cause par des contingences techniques et financières.

Les trois premières étapes peuvent être vécues par les différents acteurs de façon décalée, seules les deux dernières étant véritablement collectives. Toutes impliquent cependant un échange social et participent de ce fait à la construction de l'attitude collective. Pour le sujet qui nous occupe, ce sont les étapes de représentation du risque et de mobilisation qui nous intéressent plus particulièrement, car c'est à ce niveau qu'interviennent les facteurs de perception et de représentation.

Les conséquences sur la gestion des risques

Perception du risque et attitudes collectives sont donc très différentes selon le type de danger et la situation, ce qui pose un certain nombre de problèmes par rapport aux approches actuellement mises en place pour la définition des zones de dangers: en particulier quant à la valeur d'une approche normative basée sur des seuils fixés uniformément pour tout le pays. Quelle place reste-t-il à la négociation et à la responsabilité individuelle en matière de prise de risque ?

Les préférences individuelles sont parfois très marquées: certaines personnes sont prêtes à prendre un risque relativement élevé par rapport à un type de danger, mais pas par rapport à d'autres. Ce problème pose toute la question, très délicate, de l'acceptabilité. S'il est évident que l'acceptabilité individuelle ne peut être gérée collectivement, du moins dès qu'interviennent des questions de responsabilité politique ou d'assurance, la définition de ce qu'on peut appeler l'acceptabilité sociale est très difficile. Les seuils doivent-ils être fixés dans des normes, fédérales ou cantonales, ou peuvent-ils être adaptés selon la situation et le degré d'adaptation de la population exposée ? Quelle liberté de négociation peut-on laisser dans le cadre de la gestion des risques ?

Dans les cas où le danger peut être facilement et totalement évité, les conflits devraient être minimes. La question se pose par contre dans tous les cas, relativement fréquents en montagne, où les zones «blanches» n'existent pas et où l'exposition à un type de risque ou l'autre est quasi inévitable. Il y a nécessairement dans ce cas un choix entre un risque ou un autre.

Une zone bleue d'avalanche et une zone bleue d'inondation n'ont pas du tout la même signification pour les gens. C'est ainsi que par rapport à un bâtiment:

- une zone bleue d'avalanches signifie une probabilité très faible de destruction totale;
- une zone bleue d'inondation signifie une probabilité forte d'avoir la cave régulièrement inondée;
- une zone bleue de glissement signifie la certitude d'une dégradation lente et progressive.

Si en termes d'aménagement du territoire ou d'assurance, de telles zones peuvent être équivalentes en moyenne sur un certain territoire, elles ne le sont pas du tout à l'échelle individuelle. Du point de vue de la communication avec les habitants, est-il judicieux dès lors d'utiliser la même couleur ? A notre avis, la nature du danger doit dans tous les cas être clairement identifiable. Les expériences rapportées par rapport aux Plan d'exposition aux risques (PER) français (Decrop et Charlier 1995, Ledoux 1995) vont dans le même sens.

La définition conceptuelle des zones jaunes, bleues et rouges, telle que décrite dans les directives des offices fédéraux (BWW, BUWAL, BRP 1997), correspond bien aux seuils de prise de conscience, d'action et d'intolérance définis par Burton, Kates & White (1978) sur la base de critères de représentations et d'attitudes (fig. 5):

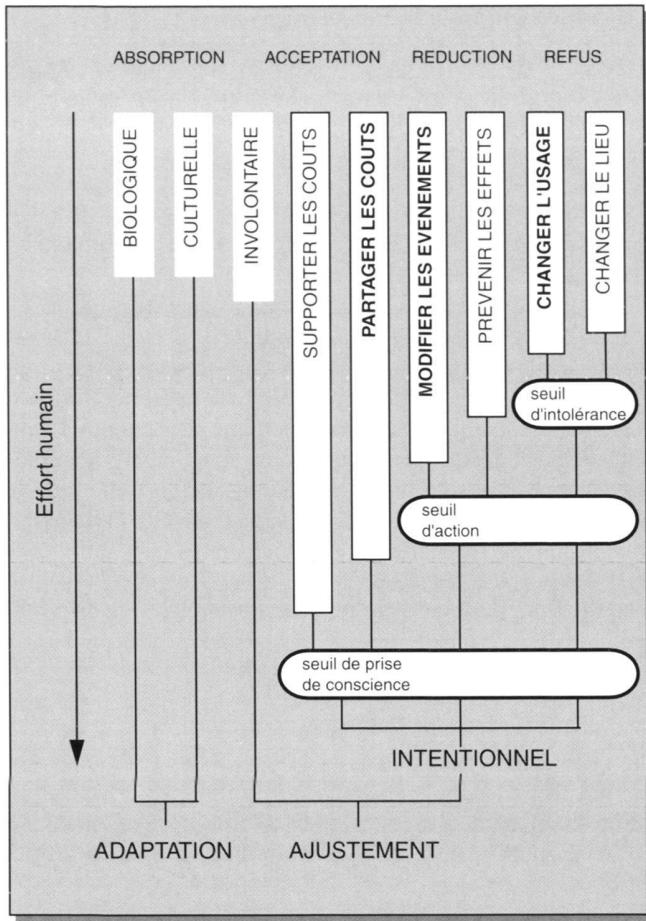


Fig. 5. Les principaux types de stratégies face aux risques naturels et les seuils de perception, selon Burton, Kates & White (1978). Les stratégies impliquant une action collective sont indiquées en gras.

- la zone rouge, en tant que zone de risque vital et de destruction totale, correspond bien à un dépassement du seuil d'intolérance, et implique, selon la terminologie de Burton, Kates & White (1978) un changement d'usage ou de lieu, soit des mesures de prévention passive;
- la zone bleue, en tant que zone dans laquelle des mesures constructives ou un comportement adapté permettent de réduire le risque, se situe entre les seuils de passage à l'action et d'intolérance, et implique une action de prévention active contre le phénomène ou contre ses effets;
- la zone jaune, dans laquelle le phénomène est sensible, mais sans provoquer de dégâts structurels aux bâtiments et sans menacer la santé humaine, se situe entre le seuil de prise de conscience et d'action, et reste supportable pour l'individu et la collectivité.

A priori, la structure en trois degrés de danger paraît donc bien adaptée aux critères de perception. Le problème surgit

par contre dès qu'on cherche à quantifier ces seuils en termes de valeurs limites ou de probabilité, car ici les seuils varient énormément d'un individu ou d'une population à l'autre: ce qui est acceptable pour l'une, ne le sera pas pour une autre.

Le seuil d'intolérance est le moins problématique: la mort est rarement acceptée, et dans les faits, les zones rouges d'avalanches sont rarement contestées. Le problème sera par contre plus ardu pour les autres zones, et surtout pour les dangers qui ne présentent pas, ou rarement, un risque mortel.

Des problèmes surgissent aussi lorsqu'existent des décalages entre le danger potentiel et l'expérience des habitants. Les différents seuils de perception sont en effet franchis successivement et progressivement par les habitants au gré des événements vécus. Si une population exposée à un certain degré de danger n'a pas expérimenté, dans les limites de la mémoire collective, d'événement d'intensité correspondante, elle n'aura pas encore franchi le seuil correspondant. D'autre part, même si l'expérience existe, on a vu plus haut que les mécanismes de réduction de la dissonance cognitive peuvent conduire à en minimiser l'importance. En fait, aussi longtemps que l'événement ne dépasse pas les possibilités de minimisation de la dissonance, il sera simplement absorbé. Il faudra souvent plusieurs événements successifs pour qu'un seuil de perception soit franchi, ou un événement qui dépasse les capacités d'absorption. C'est ainsi qu'une catastrophe peut être définie comme un événement dépassant les capacités d'adaptation et d'absorption usuelles d'une population. Là encore, ces capacités peuvent varier énormément d'une population à une autre: ce qui est perçu comme une catastrophe ici, ne le sera pas obligatoirement là.

Le rôle du gestionnaire ou de l'expert pourra dans ce cas consister à aider la population à franchir ce seuil. Une étude historique bien étayée des catastrophes passées, des scénarios de catastrophes potentielles ou une comparaison avec un cas semblable où la catastrophe s'est produite pourront l'aider dans ce sens.

Conclusion

La gestion des risques est un processus complexe, faisant intervenir de nombreux facteurs historiques, culturels, sociaux, psychologiques ou économiques. Nous nous sommes concentrés dans cet article sur la perception de la notion de danger et de risque, et sur certaines attitudes qui en découlent. Parmi celles-ci, on relève en particulier les attitudes de minimisation du risque, très fréquemment rencontrées dans les zones exposées.

Ces attitudes sont souvent mal comprises, et interprétées, à tort, comme de l'inconscience ou une méconnaissance totale. Elles peuvent même être à la limite choquantes pour un expert soucieux de la sécurité des habitants. En fait, elles s'expliquent largement par le besoin de réduire la dissonance cognitive. Nous insistons sur le fait que ces attitudes sont le résultat d'une nécessaire adaptation psychologique à la situation de risque, et qu'à ce titre, elles méritent le respect. Nous pensons qu'elles ne doivent être combattues que si l'on propose une amélioration de la situation.

L'attitude collective n'est pas seulement la somme des attitudes individuelles, mais résulte aussi de facteurs culturels et sociaux et de tout un processus de construction. Parmi les étapes importantes de cette construction figurent les phases de représentation du risque et de mobilisation. L'analyse de ce contexte et de ce processus de construction peut aider à comprendre certaines attitudes, d'inertie ou au contraire de prévention active face au danger.

Nous espérons avoir contribué par cet article à une meilleure compréhension de certaines attitudes des populations, et par là à un meilleur dialogue entre experts et population.

Remerciements

Cette recherche a été menée dans le cadre du PNR 31, projets «Représentation des risques naturels et stratégies d'occupation du territoire» – requête n° 4031-034240 et «Effets sociaux des changements de risque d'avalanches dus à des modifications climatiques» – requête n° 4031-041253.

BIBLIOGRAPHIE:

- BURTON, I., KATES, R. & WHITE, G. 1978: *The environment as hazard*. New York, Oxford University Press.
- BUSSET, M.-C., SCHOENEICH, P. 1996: Stratégies traditionnelles face au danger d'avalanches. *Interpraevent 1996* – Garmisch-Partenkirchen, Band 4, 255–264.
- BWW, BUWAL, BRP (1997): Empfehlungen zur Berücksichtigung der Hochwassergefahren bei raumwirksamen Tätigkeiten. Reihe Naturgefahren, EDMZ, Bern.
- DECROP, G. & CHARLIER, C. 1995: De l'expertise scientifique au risque négocié: vers des scènes locales de risque? Rapport de synthèse, non publié. *Futur antérieur – CEMAGREF Grenoble*.
- FESTINGER, L. 1962: *A theory of cognitive dissonance*. Stanford University Press.
- HEROLD-REVAZ, A., DULEX-PUTALLAZ, S. & BRIDEL, L. (à paraître): Représentations des risques d'avalanches et comportements sociaux dans deux communes valaisannes. Zürich, Vdf.
- LEDERGERBER, R., KELLER, F., KELLER, CH., IMHOF, M. & BRIDEL, L. (à paraître): *Die Gesellschaft im Umgang mit Lawinengefahren, Fallstudie Graubünden*. Zürich, Vdf.
- LEDOUX, B. 1995: *Les catastrophes naturelles en France*. Paris, Payot.
- SCHOENEICH, P. & BUSSET, M.-C. (à paraître): *Les Ormonans et les Leyse-nouds face aux risques naturels*. Rapport final PNR 31. Zürich, Vdf.

Manuscrit reçu le 20 janvier 1997
Révision acceptée le 25 août 1997

